

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2023-46

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LYON 2

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2; Vu le code général de la propriété des personnes publiques; Vu les statuts de l'Université; Vu le règlement intérieur de l'université; Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 14 mars 2022;

Arrête:

ARTICLE 1

Dans le cadre d'une demande de stand, l'association AATLAS est autorisée à occuper le domaine public dont l'Université Lumière Lyon 2 est affectataire. L'autorisation est donnée pour installer un stand et mettre en vente : goodies, gâteaux, croque-monsieur, thé et café, soupe et adhésion.

ARTICLE 2

L'occupant cité à l'article 1er doit se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel serait mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu propre et en bon état.

Les produits alimentaires vendus à cette occasion devront respecter les préconisations de la circulaire du Ministère de l'éducation nationale n° 2002-004 du 3 janvier 2002 applicable aux établissements scolaires jointe au présent arrêté.

L'occupant s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » à jour avant le début de l'occupation temporaire.

ARTICLE 3

L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour les dates et les lieux suivants : le jeudi 09 mars de 12h à 14h sur le parvis de la MDE sur le campus Porte des Alpes.

ARTICLE 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 23 FEV 2023 La Présidente de l'Université Lyon 2, Nathalle DOMPNIER Pour la Présidente

Par délégation La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et marches CAMPUS BERGES DU RHONE - 16, quai Claude Bernard - F69365 - Lyon cedex 07 dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr - 04.78.69.74.58